

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
28/04/2016

Dossier complet le :
28/04/2016

N° d'enregistrement :
F09316P0091

1. Intitulé du projet

Route Départementale RDN7 - Commune de Vidauban
Aménagement du carrefour giratoire des Blaïs - PR 63+700 au PR 63+900

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Département du Var

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Monsieur Paul THOMAS DESESSARTS, Délégué Général Adjoint

RCS / SIRET 1228130010181001131 Forme juridique Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°e	Carrefour giratoire dont la surface totale (aménagements connexes compris) est égale à 0,6 hectares.
6°d	Aménagement de voies de raccordement entre le giratoire et les voies de desserte existantes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Aménagement d'un carrefour giratoire en lieu et place des différentes intersections qui débouchent sur la RDN7.

Des voies de raccordement seront créées afin de desservir les voies de desserte existantes ainsi que la future ZAC en projet.

4.2 Objectifs du projet

La création d'un carrefour giratoire permettra :

- d'améliorer les conditions de sécurité et d'insertions des usagers et des riverains sur la Route Départementale RDN7,
- de concentrer les accès des riverains et ceux de l'aire de grand passage sur les branches du giratoire,
- de diminuer la vitesse sur la RDN7 afin de sécuriser le périmètre du projet, d'offrir une meilleure visibilité aux usagers et de fluidifier le trafic dans le périmètre du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est estimée à six mois. Ces derniers se dérouleront en trois phases :

- 1ère phase : terrassements généraux,
- 2ème phase : travaux de chaussée,
- 3ème phase : travaux de finition et aménagements paysagers.

Le Cahier des Clauses Environnementales Générales (CCEG) du Var sera respecté pendant la réalisation des travaux. Ce document définit les prescriptions environnementales liées au chantier que les entreprises doivent respecter. Les aspects environnementaux traités sont :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation, insertion),
- la protection du milieu naturel,
- les émissions sonores et les vibrations,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- les rejets des effluents de chantier,
- la pollution atmosphérique,
- le respect de patrimoine et de l'archéologie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement du carrefour giratoire n'entraînera ni une augmentation, ni une diminution du trafic sur les axes de circulation existants : celui-ci restera inchangé (environ 13 572 véh/j en 2014).

Des voies de raccordement seront créées en vue d'assurer les liaisons entre les voies de desserte existantes et la départementale. Celles-ci permettra de concentrer les accès sur le nouveau carrefour et d'éviter les sorties peu sécurisées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant, sauf la présente demande.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre des procédures "étude d'impact au cas par cas" dans le cadre de l'aménagement du giratoire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	0,6 ha
Superficie du giratoire	0,45 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

RDN7
83550 Vidauban

Coordonnées géographiques¹ Long. 6°23'35" E Lat. 43°24'12" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voiries routières : RDN7 + voies secondaires + terrain en friches.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Vidauban approuvé le 13/07/2013 : zone IAU, secteur de l'entrée Sud de la commune de Vidauban situé à Ramatuelle.
Présence de la servitude de périmètre d'attente du projet.
Présence de l'emplacement réservé n°69 relatif à la création du giratoire RDN7/Ramatuelle.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF Terrestre de Type II <i>Plaine des Maures</i> se situe à 400 m au Sud du projet. La ZNIEFF Terrestre de Type II <i>Vallée de l'Argens</i> se situe à 1,9 km au Nord du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est situé en dehors de la <i>Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures</i> . Cependant, le projet et la commune de Vidauban sont localisés dans le Projet d'Intérêt Général " <i>Plaines des Maures</i> ".
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vidauban est incluse dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Réseau Routier National du Var approuvé le 23 mai 2011.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est concerné ni par une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, ni par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Néanmoins, la zone humide <i>Prairie temporaire les Prés de Gamouneau</i> est localisée à environ 1 km au Sud du projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR Inondation de la commune de Vidauban a été approuvé le 14 février 2014. Le PPR Incendies de Forêt de la commune de Vidauban a été approuvé le 17 février 2015.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le Site d'Intérêt Communautaire <i>Val d'Argens</i> (FR9301622) situé à 1,9 km au Nord du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique ni site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est localisé dans ou à proximité du périmètre du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les potentialités écologiques du périmètre du projet sont très faibles du fait de la césure induite par les infrastructures et de l'état de dégradation des habitats naturels. Actuellement, les terrains d'assiette du projet sont occupés par de la voirie (RDN7+ voies secondaires) et par une plate-forme de stockage de matériaux.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à réaliser un aménagement localisé de voiries existantes (création d'un carrefour giratoire). Le périmètre du projet se trouve dans une zone anthropisée qui ne présente aucune continuité d'habitat avec les ZNIEFF ou les sites Natura 2000 situés à proximité. Par conséquent, l'opération n'aura aucune incidence sur ces zones à sensibilité particulière.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace agricole, naturel, forestier ou maritimes sera détruit par le projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est concerné par deux risques : - le risque de rupture du barrage d'Entraygues situé sur l'Argens. - le risque de transport de matières dangereuses : ceci s'explique par le flux important de transit circulant sur les voies de communications (Autoroute A8, RDN7, RD72, RD48 et la voie ferrée Paris-Vintimille). Ces risques peuvent avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est concerné par des phénomènes de déboulement et d'hydromorphisme des sols (aléa faible). Cependant, celui-ci se trouve hors zone inondable et n'est pas soumis à l'aléa feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussée sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les nuisances engendrées ne devraient pas être significatives. En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas l'ambiance sonore car le trafic circulant sur la RDN7 sera inchangé.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. Ces nuisances sont donc négligeables.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussée sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>De l'éclairage public est déjà présent à l'intersection entre la RDN7 et le chemin de Mouresse. Cet éclairage (1 seul mât existant) sera supprimé.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera très légèrement augmentée. Au stade actuel de l'avant-projet, une augmentation inférieure à 1000m2 est prévue par le jeu des créations (sur le terrain en friche) et suppressions (destruction de la chaussée existante pour transformation en espaces verts). Les bassins versants naturels amonts sont déjà interceptés par les fossés de la route existante qui seront rétablis dans le cadre du projet. Les eaux de ruissellement de chaussées du projet seront collectées avant rejet dans le milieu naturel aux points de rejets actuels, pas de modification.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire.</p> <p>En phase exploitation, ce giratoire n'engendrera pas de production de déchets ménagers.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le périmètre du projet est localisé dans l'emprise de la voie aurélienne et à proximité de vestiges gallo-romains. Toute les précautions seront prises pour ne pas porter atteinte et préserver ce patrimoine. Une rencontre avec la DRAC est prévue le 24 mars 2016</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sécurisera l'accès aux habitations, vignes et aux restaurants en supprimant les accès directs ainsi que les difficultés d'insertions sur la RDN7.</p> <p>De ce fait, ce dernier améliorera la desserte des activités et habitats situés à proximité de la départementale</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé au niveau de l'intersection entre la RDN7 et le chemin de Mouresse. A cet endroit, les insertions sur la RDN7 depuis les voies de desserte sont dangereuses car la RDN7 est une voie de circulation importante et car la visibilité de ce secteur depuis les alentours n'est pas bonne.

L'opération consiste à réaliser un giratoire à l'intersection entre la Route Départementale RDN7 et le chemin de Mouresse afin de faciliter les accès à la départementale depuis les voies de dessertes existantes dans le secteur et de fluidifier le trafic sur la RDN7. L'emprise du projet est relativement faible (0,6 ha).

En plus de l'aménagement du giratoire, le projet prévoit la création de voies de raccordement qui permettront d'assurer la liaison entre les voies de desserte existantes et la route départementale.

Le projet permettra d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains ainsi que les conditions d'insertions de ces derniers sur la RDN7. Par conséquent, l'accès aux vignobles et aux restaurants situés à proximité se fera dans de bien meilleures conditions.

Le site se trouve en zone IAU du PLU de Vidauban, dans le secteur de l'entrée Sud de la commune de Vidauban situé à Ramatuelle. Le projet fait l'objet d'un Emplacement Réservé (ER n°69) et d'une servitude de périmètre d'attente du projet.

Bien qu'étant compris dans le Projet d'Intérêt Général "*Plaines des Maures*", le projet est éloigné de la *Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures*, des Zones d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques ainsi que des sites Natura 2000 présents à proximité de la ville de Vidauban. Ce projet n'aura donc pas d'incidences sur le milieu naturel d'une part par l'absence de continuités d'habitats et d'espèces avec ces espaces et d'autre part par sa faible emprise et sa localisation dans une zone déjà anthropisée.

Les captages d'eau potable, les eaux superficielles et souterraines, les habitations et les activités présentes aux alentours ainsi que le patrimoine culturel seront préservés dans le cadre de la présente opération.

Les principales nuisances (sonores et vibrations) auront lieu lors de la phase chantier, Toutefois, au vu de la faible emprise du projet et de sa localisation géographique, celles-ci seront peu significatives.

Le projet permet donc une amélioration des conditions de sécurité pour les usagers et les riverains ainsi qu'une fluidification du trafic dans ce secteur.

Ainsi, au vu de :

- **Des enjeux en terme de sécurité et de fluidité du trafic pour les usagers et les riverains de la RDN7,**
 - **De la faible emprise du projet (0,6 ha),**
 - **D'une implantation du projet dans une zone à urbaniser, dans un secteur à vocation d'activités artisanales, commerciales, de service et d'équipements collectifs directement liés à l'agriculture,**
 - **De la présence de l'emplacement réservé n°69 relatif à la création du giratoire RDN7/Ramatuelle,**
 - **De l'absence d'incidences sur le milieu naturel,**
 - **De la préservation des eaux superficielles et souterraines, des captages d'eau potable, de l'habitat, des activités et du patrimoine culturel,**
 - **De la nécessaire réduction des nuisances en phase chantier ou encore du recyclage des déchets verts lors de la phase de terrassements généraux,**
 - **Des impacts positifs du projet sur la sécurité des usagers et sur la fluidification du trafic,**
- il nous semble que le projet d'aménagement du giratoire des Blais peut être dispensé d'étude d'impact.**

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic préalable environnement Ingérop

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Toulon

le,

26 AVR. 2016

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports, Forêts et aux Affaires Maritimes

Signature


 Paul THOMAS-DESESSARTS